



Le 20 mars 2026

COMMUNIQUÉ

Prévoyance des enseignants : il est urgent d'attendre !

À la suite du communiqué diffusé par la CEPNL concernant l'évolution de la prévoyance des enseignants de l'enseignement privé, le Spelc tient à apporter des éléments essentiels d'information.

Aujourd'hui, le président de la CEPNL incite les enseignants à adhérer sans attendre à l'offre facultative de l'État, au motif d'une absence de carence et de formalités médicales, tout en oubliant de préciser que si l'adhésion est faite **avant le 1^{er} novembre 2026**, il n'y aura ni carence, ni questionnaire médical.

Nous appelons les enseignants à attendre la rentrée de septembre.

En effet, contrairement à ce que laisse entendre ce communiqué, **rien n'est définitivement arrêté à ce stade**. Des discussions sont actuellement en cours entre les organisations syndicales et les acteurs de l'enseignement catholique afin de construire **une offre de prévoyance spécifique**, adaptée aux réalités de notre secteur, avec des garanties proches – voire équivalentes – au dispositif actuel.

Cette négociation est sérieuse, engagée, et nécessite encore quelques mois pour aboutir.

Dans ce contexte, **se précipiter aujourd'hui reviendrait à se priver d'une solution potentiellement plus protectrice et mieux adaptée.**

Nous rappelons que :

- la prévoyance de l'État est **facultative** ;
- le dispositif actuel court jusqu'au **31 décembre 2026** ;
- des marges de négociation existent encore pour construire une solution pérenne.

C'est pourquoi nous recommandons aux enseignants d'attendre la rentrée prochaine, afin de disposer de tous les éléments nécessaires à un choix éclairé.

Le Spelc s'engage à :

- poursuivre activement les négociations ;
- défendre un haut niveau de garanties ;
- informer en toute transparence les enseignants dès que des avancées concrètes seront obtenues.

La protection sociale mérite mieux qu'une décision prise dans l'urgence.